

## L'HEURE EST À LA MOBILISATION POUR LES SALAIRES !!!

### JEUDI 27 JANVIER :

#### LA CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES POSTIER-ES DES PIC, ET DE LA BSCC À FAIRE GRÈVE ET À SE MOBILISER POUR L'AUGMENTATION DE NOS SALAIRES !!!

Les dernières Négociations Annuelles Obligatoires du 15 décembre portant sur l'emploi et les salaires ont démontré, une nouvelle fois, le mépris de nos dirigeants pour les postier-es. Aucune mesure concrète n'a été annoncée pour les salaires. Les agents des PIC, en première ligne durant la crise Covid, accusent aujourd'hui une direction hors-sol et méprisante, incapable de reconnaître au quotidien l'engagement des personnels. Car pour les postier-es, c'est la misère : un agent des PIC embauche au SMIC et après 25 ans de carrière, il touche seulement à peine plus de 1500 euros.

#### Dans le même temps, TOUT augmente :

- ✓ le gaz : + 75%
- ✓ l'électricité : + 50%
- ✓ les produits frais : + 45%
- ✓ le blé : + 30%
- ✓ les mutuelles : +3,5%
- ✓ le carburant : +14%
- ✓ et le timbre... + 160% en dix ans !!!

*Depuis de nombreuses années la CGT n'a eu de cesse que de prôner et de proposer à toutes les organisations syndicales, des réunions et des luttes unitaires.*

**UNITÉ SYNDICALE  
+ UNITÉ SALARIALE  
= VICTOIRE SOCIALE**

Inlassablement, la CGT et les postier-es vont continuer de lutter pour exiger de meilleures conditions de travail, des emplois supplémentaires et la ré-internalisation des activités courrier et colis. Si les actions locales permettent de faire reculer la Direction, il faut également agir tous ensemble, dans tous les services pour exprimer notre colère. **C'est ce que la CGT propose le 27 janvier prochain : agir tous ensemble, le même jour, pour peser sur les négociations salariales.**

**LE 27 JANVIER : NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES POSTIÈRES ET DES POSTIERS À SE MOBILISER MASSIVEMENT PAR LA GRÈVE, PAR DES DÉBRAYAGES ET DES DÉLÉGATIONS LOCALES !!!**

#### LA CGT AVEC LES PERSONNELS EXIGENT :

- Le dégel du point d'indice et rattrapage du blocage des dernières années
- 2000 € brut comme salaire de base minimum à l'embauche
- Le versement immédiat d'un 13ème mois
- Le versement d'une prime indemnité de fonction de 1000 € sans critères, et qui comptera pour le calcul de notre retraite

**AUGMENTER LES SALAIRES : ÇA URGE !**

**LE JEUDI 27 JANVIER,  
TOUTES ET TOUS EN GREVE  
TOUTES ET TOUS MOBILISES !!!**

#### L'attribution

**d'un 13ème mois  
pour toutes et tous sans  
condition permettrait :**

- ▶▶ d'augmenter le pouvoir d'achat des postier-es,
- ▶▶ d'entraîner un accroissement des cotisations sociales (cotisations qui ont servi à verser le chômage partiel, à verser des indemnités journalières et obtenir des aides gouvernementales dont la Poste a elle aussi bénéficié largement)
- ▶▶ sa prise en compte dans le calcul de la retraite des postier-es.